



Développement durable et territoires

Économie, géographie, politique, droit, sociologie
Lectures (2002-2010)

O. Godard, C. Henry, P. Lagadec, E. Michel-Kerjan,
2002, *Traité des nouveaux risques*, éditions
Gallimard, collection folio-actuel.

Bertrand Zuindeau



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/developpementdurable/1320>

ISSN : 1772-9971

Éditeur

Association DD&T

Référence électronique

Bertrand Zuindeau, « O. Godard, C. Henry, P. Lagadec, E. Michel-Kerjan, 2002, *Traité des nouveaux risques*, éditions Gallimard, collection folio-actuel. », *Développement durable et territoires* [En ligne], Lectures (2002-2010), Publications de 2002, mis en ligne le 03 janvier 2003, consulté le 06 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/developpementdurable/1320>

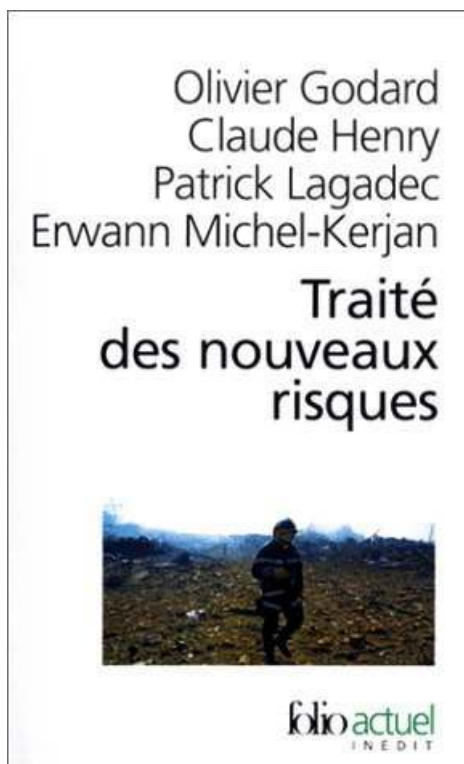
Ce document a été généré automatiquement le 6 mai 2019.



Développement Durable et Territoires est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale 4.0 International.

O. Godard, C. Henry, P. Lagadec, E. Michel-Kerjan, 2002, Traité des nouveaux risques, éditions Gallimard, collection folio-actuel.

Bertrand Zuindeau



Si le risque est inhérent à la condition humaine elle-même, ces dernières décennies ont néanmoins permis de faire apparaître des types de risques inconnus jusqu'alors. Les risques consécutifs au réchauffement climatique, les

risques supposés liés aux OGM, de possibles nouveaux vecteurs de transmission pathologique (maladie de la vache folle) ne sont que quelques exemples de ces nouveaux risques, dont la première caractéristique évidente est l'origine anthropique, mais qui ont surtout pour dénominateur commun de participer du monde de l'incertitude et de donner lieu à controverses scientifiques et politiques. Les nouveaux risques ont bien sûr suscité des réflexions appropriées et La société du risque d'Ulrich Beck [1] constitue probablement la première réflexion philosophique d'ampleur sur le sujet. Le livre de Godard, Henry, Lagadec et Michel-Kerjan (quatre économistes, membres du Laboratoire d'économétrie, unité mixte de l'Ecole polytechnique et du CNRS) s'inscrit également dans ce champ nouveau, mais prend une forme particulière, celle d'un traité. C'est un ouvrage copieux (620 pages) qui entreprend de fournir une quantité importante d'informations et d'éléments d'analyse sur la gestion effective ou possible des risques.

- 1 L'apport essentiel du livre tient, selon nous, dans la réunion des trois problématiques que sont la précaution, la gestion de crise et l'assurance, qui paradoxalement sont souvent présentées de manière disjointe, alors qu'elles constituent les trois formes successives de régulation humaine face au risque. Avant, pendant et après, pourrait-on dire. La précaution se situe en amont, avant que le risque potentiel ne devienne risque avéré. La gestion de crise survient lorsque le risque commence à manifester ses effets négatifs. L'assurance est enfin à mobiliser quand le risque a engendré des dommages plus ou moins importants qu'il convient d'indemniser. Ce positionnement dans le temps n'empêche pas bien sûr que les trois séquences soient elles-mêmes pensées de manière anticipative.
- 2 C'est ce à quoi contribue Le Traité des nouveaux risques, en proposant des développements bien équilibrés, selon trois parties intitulées sobrement : 1 - Précaution, 2 - Crise, 3 - Assurance ; la première avec trois chapitres, et les deux autres chacune deux chapitres. Suivant leurs compétences respectives, les auteurs se sont réparti la rédaction : la première partie pour O. Godard, la deuxième pour P. Lagadec, la troisième pour C. Henry et E. Michel-Kerjan.
- 3 La matière abordée est vaste, chacune des problématiques étant examinée suivant de nombreuses facettes. Au-delà de leurs richesses informative commune, on peut cependant noter des différences de modes d'appréhension suivant les parties. La première partie, sur la précaution, prend plutôt la forme d'une thèse, celle de la "précaution proportionnée", dont Olivier Godard met en évidence les caractéristiques et qui se distingue résolument d'autres approches existantes de la précaution: celle, catastrophiste, issue de la philosophie de Jonas [2], et sa variante - appelée "règle d'abstention n° 2" - suivant laquelle la précaution conduirait à "exiger la certitude de l'absence de risque [*ceci impliquant*] d'apporter la preuve de l'innocuité" (p.94).
- 4 La seconde partie, relative à la gestion de crise, consiste plutôt en un guide normatif où sont mis en avant les éléments de conduite à tenir en présence des événements extrêmes: les "premiers réflexes" (p.244 sqq.), la réflexion fondatrice de la réponse à la crise (p.249 sqq.), la recherche d'une cohérence générale dans l'action (p.255 sqq.), et par anticipation, la préparation à la crise (p.263 sqq.).
- 5 La troisième partie apparaît, quant à elle, comme une présentation analytique des dispositifs assurantiels, notamment les outils financiers, et se prolonge par la mise en évidence des perspectives induites par de nouvelles catégories de risques potentiels à assurer : les événements naturels extrêmes, le terrorisme, et ce qui résulte des possibles responsabilisations juridiques (amiante, pollution, etc.).

- 6 Le seul regret, peut-être, à avoir face à cet ouvrage, dont on peut déjà prédire qu'il sera une référence incontournable sur le sujet, est l'absence d'une conclusion générale. Celle-ci aurait pu dessiner quelques perspectives et/ou ouvrir sur plusieurs questions : Le champ de la précaution est-il voué à se limiter à la santé publique ou à l'environnement ou est-il susceptible de s'élargir à d'autres domaines ? Par exemple, de la même manière que l'assurance est amenée à prendre en compte le risque terroriste, l'éventuelle application de la précaution au problème du terrorisme a-t-elle un sens ? Comment avancer sur la question du prix de la précaution, autrement dit le "coût économiquement acceptable" – assez peu abordé dans l'ouvrage – ou plus largement la question du "coût socialement acceptable"? La précaution ne conduit-elle pas à renouveler la problématique des limites de la liberté en société et quelles leçons peut-on en tirer sur un plan éthique? Comment penser la gestion des nouveaux risques dans le cadre de la mondialisation, alors que le phénomène de mondialisation constitue lui-même un facteur d'incertitude supplémentaire ? Des interrogations subsistent ainsi. Il revenait au Traité des nouveaux risques de réaliser un état des savoirs, le plus actuel possible, sur le sujet. Le pari est assurément gagné et c'est un précieux bréviaire qui en résulte, mais nul doute que le sujet lui-même soit encore appelé à évoluer.
- 7 [1] Ouvrage de 1986, publié en France seulement depuis 2001 aux éditions Aubier.
- 8 [2] Dans Le Principe Responsabilité paru en 1979 pour la 1ère édition allemande, traduit et édité en français aux éditions du Cerf en 1990 (puis collection Champs-Flammarion en 1998).
- 9 [© B.Zuindeau - Revue Développement durable et territoire - janvier 2003]
-

AUTEUR

BERTRAND ZUINDEAU

Bertrand Zuindeau est Maître de conférences en Economie, à l'université de Lille 1
Bertrand.Zuindeau@univ-lille1.fr